

REUNION DU 05 Mars 2012

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués lundi 05 mars 2012 à 20 h 30, dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

Présents : MM. JOFFRE, ALARY, BENAZETH, COURNEDE, ROCHE, RUMEAU,
Mmes FOULQUIER, GARRIGOUX-ALLIGUIE, GIROU, MAS, MOLENAT

Excusés: REMES (donne pouvoir à MAS), TOURNIE (donne pouvoir à ROCHE), ROQUEFORT

Absents : CANTALOUBE

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 Décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

01/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT)

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses	622 283.26
Recettes	<u>885 112.20</u>
Excédent	262 828.94

INVESTISSEMENT

Dépenses	773 233.81
Recettes	<u>798 391.92</u>
Excédent	25 158.11

Résultat 2011	287 987.05
---------------	------------

Excédent 2010	156 659.12
Excédent global de clôture 2011	444 646.17
Besoin de financement (R.A.R)	<u>224 945.96</u>
EXCEDENT REEL DE CLOTURE	219 700.21

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses	33 528.27
Recettes	<u>102 117.91</u>
Excédent	68 589.64

INVESTISSEMENT

Dépenses	16 116.79
Recettes	<u>60 176.72</u>
Excédent	44 059.93

Résultat 2011	112 649.57
Excédent 2010	90 415.84

Excédent global de clôture 2011	203 065.41
Besoin de financement (R.A.R)	<u>26 582.37</u>
EXCEDENT REEL DE CLOTURE	176 483.04

Les comptes administratifs 2011 du budget communal et du budget assainissement sont adoptés à l'unanimité.

02/ QUESTIONS DIVERSES

Réunion de la Commission agricole : Monsieur JURION avait sollicité la municipalité afin de trouver un terrain permettant d'accueillir un bivouac et permettant de reconstituer des évènements historiques. Trois terrains avaient retenus l'attention de la commission. Il a été choisi le terrain appartenant à Monsieur ROQUEFORT Cédric se situant près du Lot. Une manifestation sera prévue courant Août 2012.

Proposition d'organisation des bureaux de vote pour les élections du 22 avril et du 06 mai 2012 :

Bureau de Livinhac-le-haut

	<u>Scrutin du 22 Avril 2012</u>	<u>Scrutin du 06 mai 2012</u>
<i>08h00-13h00</i>	GARRIGOUX-ALLIGUIE, FOULQUIER, ROQUEFORT, BENAZETH	REMES, FOULQUIER, ROQUEFORT
<i>13h00-18h00</i>	MAS, REMES, TOURNIE	GARRIGOUX-ALLIGUIE, TOURNIE, BENAZETH, MAS

Bureau de Laroque-Bouillac :

	<u>Scrutin du 22 Avril 2012</u>	<u>Scrutin du 06 mai 2012</u>
<i>08h00-13h00</i>	COURNEDE, GIROU, MOLENAT	RUMEAU, MOLENAT
<i>13h00-18h00</i>	RUMEAU	COURNEDE, GIROU

Ces propositions seront corrigées le cas échéant.

Projet de construction d'une bibliothèque : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet de construction d'une médiathèque intercommunale et d'une mise en réseau des bibliothèques sur la commune de Livinhac-le-Haut a été présenté en conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée du Lot. Le projet aurait été porté par la communauté de communes en tant que maître d'ouvrage afin de bénéficier de subventions de la part de la DRAC, de la Région, du Département. Le conseil communautaire a rejeté majoritairement cette proposition.

Cependant, la communauté de communes a proposé le versement d'un fonds de concours si la commune de Livinhac-le-haut se porte comme maître d'ouvrage selon la condition suivante : le montant maximum du fonds de concours sera de 100 000,00 euros et représentera au maximum 50% de la part de financement à charge de la commune de Livinhac hors subvention et avant fonds de concours.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une délibération du Conseil Municipal sera nécessaire afin de mettre en œuvre ce fonds de concours.

Salle culturelle de Laroque-Bouillac : Monsieur le Maire informe les conseillers que le permis de construire a été déposé.

Plans de la commune : Monsieur le Maire présente la nouvelle esquisse du plan de la commune réalisée par Monsieur ROCHE. L'impression sera réalisée par une entreprise privée.

Circuits de randonnées pédestres : Monsieur le Maire présente à l'assemblée les circuits de randonnées pédestres réalisés et répertoriés par Monsieur PORTE Marc et Monsieur ROUSSELLE Jean sur la commune de Livinhac-le-Haut. Ces circuits ont été confectionnés sous forme de fiches qui ont été présentées à l'office de tourisme de la Vallée du Lot afin de créer un guide des randonnées sur le territoire de la communauté de communes de la vallée du lot.

Itinéraire de randonnée au fil du Lot : Monsieur le Maire présente le projet porté par la communauté de communes de la vallée du Lot et élaboré par la SEM 12 pour la création d'un itinéraire de circulation douce au fil du Lot de Bouillac à Conques.

Le projet consiste à aménager et baliser un itinéraire, pour des déplacements non motorisés tout au long de la rivière en irriguant l'ensemble du territoire.

Deux passerelles devraient être créées permettant le franchissement de la rivière, l'une au niveau de l'écluse de Marcenac, entre Flagnac et Livinhac le Haut, l'autre plus en amont face au village de Saint Parthem.

Monsieur le Maire expose les variantes de l'itinéraire sur le territoire de la commune de Livinhac-le-Haut.

Le projet est estimé à 800 000,00 euros.

Ecluse de Laroque-Bouillac : Afin de pouvoir envisager une exploitation optimum du bateau de promenade et de restauration l'OLT et ne pas le restreindre au simple linéaire entre Flagnac et le bief de Boisse-Penchat, Monsieur le Maire a sollicité auprès du Président de la CCVL une réunion avec le Syndicat Mixte Département Bassin et sa Vallée du Lot afin de pouvoir faire le point sur l'avancement du projet de réhabilitation de l'écluse de Laroque-Bouillac en présence des Maires de la CCVL ainsi que du maire de Bouillac.

Personnel du service technique : Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il nommera Madame PEZET Elsa en tant que adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} avril 2012 sur un poste de 20 heures hebdomadaires.

Baignade aménagée au fil de l'eau : Monsieur le maire a saisi le président du syndicat mixte du bassin et de la vallée du Lot afin d'installer une zone de baignade.

Réglementation Légionelle : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les établissements recevant du public doivent mettre en place un contrôle obligatoire de salubrité des installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaires. Les vestiaires du stade municipal sont concernés par cette réglementation. Monsieur le maire va faire appel à Aveyron labo pour le prélèvement et l'analyse de légionelle. Le contrôle sera annuel.

RD21 3^{ème} tranche : Monsieur le Maire est dans l'attente du résultat de l'étude réalisée par le SIEDA pour l'enfouissement des réseaux secs afin de présenter ce projet qui s'inscrirait dans la continuité des travaux réalisés sur la route départementale n°21.

La séance est levée à 22H30